

Contre-propositions de la Chine

Les contre-propositions de la Chine communiste présentaient une difficulté analogue. Elles étaient ainsi conçues :

A. La base des négociations entre les pays intéressés devrait être l'accord sur le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée et le règlement des affaires intérieures de la Corée par le peuple coréen lui-même, pour mettre fin aux hostilités en Corée à une date rapprochée.

B. Les négociations devront comprendre le retrait de Taïwan et du détroit de Taïwan des forces armées des États-Unis et les problèmes connexes de l'Extrême-Orient.

C. Les pays participant aux négociations devraient être les sept pays suivants : La République populaire de Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde et l'Égypte, et la place légitime du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine dans l'Organisation des Nations Unies devrait être reconnue dès l'ouverture de la conférence des sept nations.

D. La conférence des sept nations devrait se tenir en Chine à un endroit à déterminer.

Le premier mouvement que provoqua la réponse de la Chine communiste, en particulier aux États-Unis, fut de la considérer comme interdisant toute négociation suivie. Le 17 janvier, le secrétaire d'État des États-Unis, M. Acheson, déclara :

Par leur réponse à la proposition de trêve des Nations Unies, les communistes chinois donnent une nouvelle preuve de leur indifférence dédaigneuse pour le besoin de paix qui se manifeste dans le monde. Leur prétendue « contre-proposition » n'est rien d'autre qu'une fin de non recevoir.

Une fois de plus, le régime de Pékin a montré qu'il ne se soucie pas du tout d'un règlement pacifique de la question coréenne.

Il est désormais hors de doute que les Nations Unies ont mis tout en oeuvre pour trouver un règlement pacifique de la question coréenne. Nous devons maintenant envisager carrément et froidement ce fait : les communistes chinois n'ont pas l'intention de cesser de défier les Nations Unies.

Je suis sûr que telle sera l'attitude des Nations Unies. La force des Nations Unies dépendra de la fermeté et de l'unité que nous mettrons à agir.

Le lendemain, M. Austin annonça à la Commission des questions politiques que les États-Unis demanderaient aux Nations Unies de déclarer Pékin coupable d'agression. Un verdict d'agression, selon M. Austin, « déciderait en principe que des mesures collectives doivent être prises pour faire face à l'agression ». Si les Nations Unies ne prenaient aucune disposition pour réprimer cette agression, conclut-il, « nous détruirions par le fait même le principe de la sécurité collective sur lequel repose la sécurité de nos pays ». Le lendemain, la Chambre des représentants des États-Unis appuya énergiquement l'attitude prise par M. Austin, en adoptant à une forte majorité une résolution invitant les Nations Unies à noter d'agression l'intervention de la Chine communiste en Corée.

Bien qu'il apparût assez nettement que ce point de vue catégorique ne rencontrait pas tout à fait l'agrément de plusieurs membres des Nations Unies et qu'il était vivement contesté par un groupe important d'États asiatiques et arabes, le 20 janvier, les États-Unis, sans coproposant, présentèrent une résolution qui qualifiait la Chine communiste d'agresseur en Corée et demandait « d'examiner d'urgence les mesures additionnelles à prendre pour s'opposer à cette agression ». En outre, le projet de résolution affirmait le dessein d'atteindre par des moyens pacifiques les objectifs des Nations Unies en Corée, et priait le président de l'Assemblée de désigner deux personnes « qui se joindront à lui à tout moment approprié pour user de leurs bons offices à cette fin ».